



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance n° 02 du mercredi 11 mars 2026

à 18 h 30

Présents : (10) MM. ROY Nicole, GIRAUD Jacky, DENIS Ludovic, DUDOGNON Stéphane, FORT Sonia, HALOCHE Sylvie, LAVAUD Jean-Paul, ROBIN Sébastien, TOLLIS Eddy, VERGNAUD Didier

Absents excusés et absents : (04) MM. CATALA Hervé, LAVENAT Dominique, AUTIN Cyril, MASSET Nicole

Pouvoirs : (02) M. CATALA Hervé à M. VERGNAUD Didier, M. LAVENAT Dominique à M. LAVAUD Jean-Paul

Madame FORT Sonia est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16/02/2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

À L'ORDRE DU JOUR :

01 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) :

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au Comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Ce document retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après avoir présenté les dépenses et recettes de 2025, Madame le Maire quitte la séance et Madame Sylvie HALOCHE, nommée présidente de séance fait procéder au vote :

INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	74 305,55 €
Recettes réalisées	21 220,46 €
TOTAL AU 31/12/2025	- 53 085,09 €
Excédent antérieur reporté N-1	55 856,40 €
RESULTAT AU 31/12/2025	2 771,31 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	439 860,15 €
Recettes réalisées	518 547,30 €
TOTAL AU 31/12/2025	78 687,15 €
Excédent antérieur reporté	106 673,47 €
RESULTAT AU 31/12/2025	185 360,62 €

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT 2025	
DEPENSES	69 069,87 €
RECETTES	0
TOTAL RESTES A REALISER	- 69 069,87 €

Décision : Avis favorable.

02 – Affectation du résultat de fonctionnement de 2025 :

Le Conseil Municipal a constaté que le Compte Financier Unique 2025 présente un excédent de fonctionnement de **185 360,62 €**.

Il décide donc d'affecter le résultat de fonctionnement de 2025 comme suit :

Résultat de fonctionnement N – 1 :

Résultat de l'exercice :	78 687,15 €
Résultat antérieur reporté :	106 673,47 €
RESULTAT A AFFECTER :	185 360,62 €

Solde d'exécution d'investissement N – 1 :

D 001 Besoin de financement :	0
R 001 Excédent de financement :	2 271,31 €

Solde des restes à réaliser d'investissement N – 1 :

Besoin de financement :	69 069,87 €
Excédent de financement :	0
BESOIN DE FINANCEMENT :	69 069,87 €

DECISION D'AFFECTION :

Affectation en réserves R 1068 en investissement :	69 069,87 €
Report en fonctionnement R002 :	119 062,06 €

Décision : Avis favorable.

03 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

Madame le Maire explique qu'en raison des élections municipales, l'état 1259 sera transmis aux communes qu'à partir du 23 mars 2026. Aussi, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ne peuvent pas être soumis au vote.

Les taux d'imposition seront votés par le futur Conseil Municipal.

04 – Vote des subventions de fonctionnement 2026 :

Madame le Maire présente les subventions sollicitées de la part de divers organismes/associations.

Il a été décidé de verser des subventions de fonctionnement pour 2026 aux organismes suivants :

➤ **à l'unanimité des membres présents :**

- Coopérative scolaire de Bassac : 700 €
- Coopérative scolaire de Triac-Lautrait : 150 €

➤ **à 9 voix POUR et 3 voix CONTRE :**

- Association pour le Patrimoine et l'Avenir de Bassac (APAB) : 500 €

05 – Vote du budget primitif 2026 :

Madame le Maire propose le budget équilibré comme suit :

- Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 609 828,88 €
- Section d'investissement en dépenses et en recettes : 215 392,09 €

Décision : Avis favorable.

06 – Versement de la totalité de la Dotation de Solidarité Communautaire 2026 en section de fonctionnement :

Madame le Maire propose le versement de la totalité de la DSC 2026 en section de fonctionnement afin de garantir la stabilité du budget communal.

07 – Grand Cognac : Avis sur les rapports d'évaluation de la CLECT :

Madame le Maire présente et soumet au vote les rapports d'évaluation de la CLECT suivants :

- Rapport n° 44 : transfert de l'association Jarnac sport football,
- Rapport n° 45 : transfert de la maison médicale de Hiersac,
- Rapport n° 46 : transfert de voirie à Chassors
- Rapport n° 47 : transfert de l'espace jeunes de Cognac-Crouin.

Décision : 8 voix POUR, 1 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS

08 – Avis portant sur la modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

Ce point est retiré de l'ordre du jour, la commune de Bassac n'étant pas concernée par les modifications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Maire,

Nicole ROY



Le secrétaire de séance,

Sonia FORT